

SÉANCE ORDINAIRE du 24 MARS 2017

L'An deux mille dix-sept, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 17 mars 2017

Étaient présents : M. MOINEAU Bernard, M. POULET Michel, Mme GODEAU Maryse et M. VILNAT Jacques –Adjointes et M. FONTAINE Pascal, Mme GREUIN Florence, M. MESNIL David, M. PARMENTIER Denis et M. BRAGUE Robert – Conseillers Municipaux
Absents excusés : M. JAQUET Pascal, Mme CASTEL Claude, Mme GAUTHIER Véronique, Mme KOÇAKLI Sévil.

Secrétaire : MOINEAU Bernard

Démission d'une conseillère municipale

Le Maire donne lecture du courrier de démission d'une conseillère municipale, Madame Valérie BURGEVIN, pour raisons familiales. La démission de Mme BURGEVIN est effective au 23 mars 2017, date de réception du courrier par le Maire.

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 03 mars 2017

Délib 2017 -009 - Compte de gestion budget principal 2016

Après en avoir délibéré,

Considérant que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dit compte de gestion.

Délib 2017-010 - Budget principal : Compte administratif 2016 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr POULET Michel, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal -exercice 2016, dressé par Mr Daniel LEROY - Maire, compte administratif identique au compte de gestion préalablement adopté, qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 164.280,42 soit :

	Résultat exercice n-1	Résultat exercice 2016	Résultat de Clôture 2016	Restes à Réaliser 2016	Résultat cumulé 2016
Fonctionnement					
<i>recettes</i>		405.919,49			
<i>dépenses</i>		340.195,40			
résultat	64.340,84	65.724,09	130.064,93		
Investissement					
<i>recettes</i>		166.749,69		551.428,00	
<i>dépenses</i>		83.764,27		585.000,00	
résultat	-48.769,93	82.985,42	34.215,49	-33.572,00	643,49
TOTAL	15.570,91		164.280,42		

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter les résultats 2016 de la manière suivante :

- a) 130.064,93 en section de fonctionnement (article R 002)
- b) 34.215,49 en section d'investissement (article R001)

Délib 2017-011 - Compte de gestion budget assainissement 2016

Après en avoir délibéré,

Considérant que le compte de gestion du budget d'assainissement dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dit compte de gestion.

Délib 2017-012 - Budget assainissement : Compte administratif 2016 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr POULET Michel, approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget assainissement - exercice 2016, dressé par Mr Daniel LEROY- Maire, compte administratif identique au compte de gestion préalablement adopté qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 91.793,11 soit :

	Résultat exercice n-1	Résultat exercice 2016	Résultat clôture 2016
Fonctionnement			
<i>recettes</i>		61.641,99	
<i>dépenses</i>		62.527,88	
Résultat	73.225,65	-885,89	72.339,76
Investissement			
<i>Recettes</i>		35.430,89	
<i>Dépenses</i>		23.157,44	
Résultat	7.179,90	12.273,45	19.453,35
TOTAL	80.405,55	11.387,56	91.793,11

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter les résultats de l'exercice 2016 de la manière suivante :

- a) 72.339,76 en section de fonctionnement (article R 002)
- b) 19.453,35 en section d'investissement (article R 001)

Délib 2017-013 - Compte de gestion budget lotissement « Etang des Bois » 2016

Après en avoir délibéré,

Considérant que le compte de gestion du budget lotissement « Etang des Bois » dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dit compte de gestion.

Délib 2017-014 - Budget lotissement « Etang des Bois » : Compte administratif 2016 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr POULET Michel approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget lotissement « Etang des Bois » - exercice 2016, dressé par Mr Daniel LEROY- Maire, compte administratif identique au compte de gestion préalablement adopté, soit :

	Résultat exercice n-1	Résultat exercice 2016	Résultat clôture 2016
Fonctionnement			
<i>recettes</i>		23 908,01	
<i>dépenses</i>		23 908,01	
résultat	0,00	0,00	0,00
investissement			
<i>recettes</i>		23.908,01	
<i>dépenses</i>		23 908,01	
résultat	641,99	0,00	641,99
TOTAL	641,99	0,00	641,99

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter les résultats de l'exercice 2016 de la manière suivante : 641,99 en section d'investissement (R001).

Délib 2017-015 - Vote des taux d'imposition taxes directes locales 2017

Le Conseil Municipal dans le cadre du projet de budget 2017, après avoir pris connaissance des bases d'imposition 2017 et du montant des allocations compensatrices (5.816 euros), décide de maintenir les taux d'imposition, soit : T.H. = 11,79 ; T.F.B. = 20,74 ; T.F.N.B. = 53,31. Le produit fiscal attendu ainsi obtenu s'élève à 200.551 euros.

Délib 2017 -016- Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal prend connaissance de factures d'assainissement impayées en vue d'une admission en non-valeur suite au jugement du Tribunal d'Instance de Montargis prononçant l'effacement des dettes en question.

Le Conseil Municipal valide l'admission en non-valeur des factures en question, soit un total de 889€50 et approuve les listes transmises par la comptable et jointes à la présente délibération.